

5 novembre 2017

Élection Montréal

jevotepourmaville.ca

**Bureau du président d'élection
514 872-VOTE (8683)**

Montréal 

Renseignements généraux

L'élection générale vise à combler le poste de maire de la ville et les postes de maire d'arrondissement, de conseiller de la ville et de conseiller d'arrondissement dans les 19 arrondissements de Montréal.

Le **vote** aura lieu le

Dimanche 5 novembre 2017

de 10 h à 20 h

Un **vote par anticipation** aura lieu le

Dimanche 29 octobre 2017

de midi à 20 h

Les bureaux de vote seront tous accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Ce document est disponible dans les versions suivantes au bureau d'élection de votre arrondissement :

- en langage simplifié
- en gros caractères
- en braille et en cd audio
- vidéo en langue des signes québécoise (LSQ)
- résumé du présent document en plusieurs langues

Consultez notre site Internet à propos des différentes mesures facilitant l'exercice du vote pour des citoyens ayant des limitations fonctionnelles.

Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 514 872-VOTE ou par courriel à election@ville.montreal.qc.ca.

Inscription sur la liste électorale

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale.

À compter du 3 octobre, vous recevrez par la poste un **avis d'inscription à la liste électorale**. Cet avis indiquera le nom des personnes inscrites à votre adresse.

Portez attention!

Vos nom et prénom apparaissent-ils sur l'avis?

Vos nom et prénom sont-ils correctement orthographiés?

Les noms des personnes apparaissant sur l'avis correspondent-ils aux personnes domiciliées à votre adresse?

Si vous constatez des erreurs sur l'avis, vous devrez **vous rendre à une commission de révision** pour faire apporter les corrections nécessaires afin de pouvoir voter.

À l'appui de votre demande, vous devrez présenter deux documents :

- l'un portant vos nom et prénom ainsi que votre date de naissance (certificat de naissance, carte d'assurance maladie, carte d'hôpital, passeport canadien, etc.)
- l'autre portant vos nom et prénom ainsi que l'adresse de votre domicile (permis de conduire, compte d'électricité, de téléphone ou de câblodistribution, bail, bulletin scolaire, compte de taxes municipales, etc.)

La demande d'inscription, de correction ou de radiation peut également être faite par votre conjoint (y compris le conjoint de fait), par un parent ou par une personne qui cohabite avec vous. Il leur suffit d'apporter les **deux** documents permettant de vous identifier.

Toute demande d'inscription, de correction ou de radiation doit être présentée à la **commission de révision** de votre choix, aux dates et heures suivantes :

Samedi 7 octobre (de 13 h à 18 h)

Dimanche 8 octobre (de 13 h à 18 h)

Mardi 10 octobre (de 14 h 30 à 20 h)

Mercredi 11 octobre (de 14 h 30 à 20 h)

Jeudi 12 octobre (de 14 h 30 à 20 h)

Vendredi 13 octobre (de 14 h 30 à 20 h)

Samedi 14 octobre (de 13 h à 18 h)

Dimanche 15 octobre (de 13 h à 18 h)

Lundi 16 octobre (de 14 h 30 à 20 h)

Mardi 17 octobre (de 14 h 30 à 22 h)

Notez que vous pourrez vous présenter à l'une ou l'autre des quelque 30 commissions de révision prévues sur le territoire de Montréal.

*Pour connaître les endroits où siégeront les commissions de révision, consultez votre avis d'inscription ou visitez le site **jevotepourmaville.ca***

Carte de rappel

Si vous êtes inscrit sur la liste électorale, vous recevrez une **carte de rappel** par la poste, dans la **semaine du 23 octobre**.

Cette carte indiquera l'adresse de vos **endroits de vote** et le **nom des candidats**, selon l'arrondissement et le district électoral où vous êtes domicilié.

Pour situer l'endroit de vote inscrit sur votre carte de rappel, consultez le site :

jevotepourmaville.ca

sous la rubrique « Où vais-je voter? »

Conservez votre carte de rappel et apportez-la avec vous lorsque vous irez voter. Elle permettra au personnel électoral de repérer votre nom plus rapidement sur la liste électorale.

Pour voter

Pour voter, vous devrez vous présenter à l'endroit de vote indiqué sur la carte de rappel avec l'une des pièces d'identité suivantes :

- carte d'assurance maladie délivrée sur support plastique par la Régie de l'assurance maladie du Québec, ou
- permis de conduire ou permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec, ou
- passeport canadien, ou
- certificat de statut d'Indien, ou
- carte d'identité des Forces canadiennes

Pour voter, vous devrez marquer chacun des bulletins de vote que le scrutateur vous aura remis, dans le cercle à la droite du nom du candidat de votre choix.

Quatre journées supplémentaires pour voter

Vous ne pouvez voter le jour du scrutin ou le jour prévu pour le vote par anticipation ? Quatre journées supplémentaires vous sont offertes pour exercer votre droit de vote au bureau d'élection de votre arrondissement :

Vendredi 27 octobre (de 10 h à 20 h)

Lundi 30 octobre (de 10 h à 20 h)

Mardi 31 octobre (de 10 h à 20 h)

Mercredi 1^{er} novembre (de 10 h à 14 h)

Les bureaux d'élection en arrondissement seront tous accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Êtes-vous incapable de vous déplacer ?

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé, vous pourrez voter à votre domicile. À cet effet, une demande écrite devra être transmise au Bureau du président d'élection **avant le 17 octobre, 22 h**. Si vous désirez vous prévaloir du vote à votre domicile, vous pouvez obtenir des informations sur les modalités d'inscription en communiquant avec le Bureau du président d'élection au **514 872-VOTE (8683)**.

Les résultats

Le dépouillement des votes débutera dès la fermeture des bureaux de vote, à 20 h, et les résultats seront annoncés au cours de la soirée sur le site **jevotepourmaville.ca**

Pour de plus amples renseignements, visitez notre site **jevotepourmaville.ca** ou

communiquez avec le bureau du président d'élection au 514 872-VOTE (8683).

***Pour travailler la journée du vote,
remplissez la demande d'emploi sur le site***

jevotepourmaville.ca